



Photo : Laetitia COMOLET-TIRMAN, Israël

Mobilité internationale : Le budget et les aides possibles

Mobilités sur l'année académique 2019/2020

Les objectifs

- Aide à la réflexion sur le coût de la vie et des études dans le pays d'accueil (présentation d'un budget prévisionnel qui prend en considération VISA, logement, assurances, connaissance des preuves financières pour le VISA, ...)
- Informations sur les différents dispositifs financiers possibles
- Vos interlocuteurs :
 - Votre service des [relations internationales en composante](#)
 - Le pôle bourse de l'UGA : bourses-mobilite@univ-grenoble-alpes.fr

Des frais auxquels il faut penser...

Le passeport

- Obligatoire pour toutes les destinations hors U.E.
- **Faire la demande dès maintenant !**
- Coût : 86€
- <https://www.service-public.fr/>

Le visa / permis d'études

- Obligatoire pour toutes les destinations hors U.E. (séjours supérieurs à 3 mois)
- Démarches parfois très lourdes : visite médicale, preuves de ressources financières (*ex : de 8 000\$ à 12 000\$ pour un semestre aux USA*)
- Nécessite la lettre d'acceptation + le passeport
- Coût : de 50 à 400\$ selon les pays (déplacement à l'Ambassade à Paris peut-être nécessaire)

Autres

- Billet d'avion : attendez votre lettre d'acceptation avant de l'acheter !
- Assurance médicale (HE)
- Logement (loyer, caution...)
- Livres, matériel divers
- Cours de langue

Les principes de base

- Etre éligible aux différents dispositifs financiers.
- La répartition des enveloppes de chaque dispositifs financiers se fait en fonction de son montant ainsi que du nombre d'étudiants éligibles = souci d'équité.
- La connaissance du montant des enveloppes se fait tardivement (mai-juin).
- Faire un dossier unique de demande de financement (mai-juin).
- Pas de versement avant le départ.
- Les bourses attribuées sont des aides et ne permettent pas le financement de la totalité de votre séjour.
- Les bourses de mobilité attribuées sont payées par virement sur un compte bancaire domicilié en France exclusivement.





Aides financières possibles

Bourse ERASMUS +

- Pour les mobilités dans le cadre du programme Erasmus +
- Montant de la bourse dépend du pays de mobilité

Bourse Régionale à la Mobilité Internationale de la Région Auvergne Rhône-Alpes - BRMI

- Concerne tous les pays sauf les POM-COM-DOM-TOM (France) ni la principauté de Monaco et d'Andorre
 - 95€/ semaine
- Aide complémentaire pour les BSCS année de la mobilité selon échelon de bourse

Bourse d'Aide à la Mobilité Internationale - AMI

- Uniquement pour les étudiants boursiers sur critères sociaux l'année de la mobilité
- Mobilité minimale de 2 mois

Ces bourses sont cumulables entre elles et avec la bourse du CROUS

Procédures de candidature et modalités d'attribution : [International / financer sa mobilité](#)

Ces dispositifs sont des aides financières qui ne couvrent pas la totalité des dépenses liées à la mobilité.

Ces aides sont versées après le début de votre mobilité.

En cas de non retour des documents de mobilité demandés, le remboursement des sommes perçues sera exigé.

Bourse Erasmus+ de la Commission Européenne

- Cette aide concerne les mobilités en Europe dans le cadre du programme Erasmus+
- Sans condition de ressources ou d'âge.
- Le montant mensuel est différent selon les pays:
 - Groupe 1 : Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Lichtenstein, Norvège, Suède, Royaume-Uni, Luxembourg.
 - Groupe 2 : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Grèce, Espagne, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal.
 - Groupe 3 : Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Ancienne République yougoslave de Macédoine, République Tchèque, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie.
- Vous êtes automatiquement allocataire partiel puisque l'enveloppe ne permet pas de financer la totalité de votre séjour.
- Effectuer un séjour supérieur ou égal à 3 mois soit 90 jours
- Pour les étudiants en situation de handicap, des aides complémentaires sont possibles

Bourse Régionale à la Mobilité Internationale (BRMI) de la Région Auvergne Rhône Alpes

- Concerne tous les pays de mobilités sauf les POM-COM-DOM-TOM (France) ni la principauté de Monaco et d'Andorre.
- Sans condition de ressources et d'âge.
- 95€/semaine financée.
- Aide complémentaire pour les étudiants boursiers sur critères sociaux en fonction de l'échelon.
- Une aide forfaitaire complémentaire d'un montant de 300 € est attribuée aux étudiants effectuant une mobilité au sein d'une des régions des 4 Moteurs pour l'Europe (Bade Wurtemberg, Catalogne, Lombardie).
- Les étudiants en situation de handicaps bénéficient d'une aide complémentaire de 530€, sur production de la carte d'invalidité ou de la notification délivrée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).
- Obligation de retour des documents de fin de mobilité **trois après votre fin de mobilité sous peine de remboursement.**

 Les années de césure ne sont pas éligibles à cette aide

Aide à la mobilité Internationale (AMI) du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

- Uniquement pour les étudiants boursiers sur critères sociaux (échelon 0 compris) l'année de la mobilité.
- Aide forfaitaire et non mensuelle.
- Mobilité minimale de 2 mois
- Aide qui arrive tardivement (novembre-décembre) après réception des notifications définitive de bourse du CROUS.



Les années de césure ne sont pas éligible à cette aide

Montant attribués en 18-19 par l'UGA

Attributions 2018/19 - UGA		Nombre de jours maximum attribués Erasmus +**	Montant Erasmus+	Nombre de semaines maximum attribuées BRMI (région)***	Montant BRMI (région)	Montant total mobilité
Mobilité à l'année	Hors Europe et Hors cadre Erasmus +			32 semaines	3040€	3040€
	Erasmus + - Groupe 1*	188 jrs	2319€	7 semaines	665€	2984€
	Erasmus + - Groupe 2*		2005€	10 semaines	950€	2955€
	Erasmus + - Groupe 3*		1692€	13 semaines	1235€	2927€
Mobilité au semestre	Hors Europe et Hors cadre Erasmus +			21 semaines	1995€	1995€
	Erasmus + - Groupe 1*	94 jrs	1159€	8 semaines	760€	1919€
	Erasmus + - Groupe 2*		1003€	9 semaines	855€	1858€
	Erasmus + - Groupe 3*		846€	10 semaines	950€	1796€
Stage	Défini en fonction de la durée minimum du stage obligatoire inscrite dans le règlement des études, dans la limite de 20 semaines maximum.					

Procédure de paiement

- Avant votre départ, vous recevrez des notifications de la décision concernant l'attribution ou non d'une ou plusieurs bourses parmi celles mentionnées précédemment par mail.



=> Les documents à nous retourner sont joints à ces emails.

- Les bourses de mobilité attribuées sont versées en 2 fois par virement bancaire:
 - Versement des 75% de chaque dispositif (sauf AMI) au début de la mobilité après réception des documents afférents.
 - Versement des 25% restants à votre retour après réception des documents de fin de mobilité.
- En cas de non retour des documents de mobilité demandés, le remboursement des sommes perçues sera exigé.

Merci
et
Bon séjour
à vous



Photos: BONNET Camille, GAILLARD Colette, OZANON Adrien, DEVIC Alice, FILHOL Claire, FAURE Justine